



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 14
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**
Le **VINGT-SIX JANVIER**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **20 janvier 2023**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

Secrétaire de séance : Irène CHAMBE.

2023-04

Domaine public – classement / déclassement – parcelle cadastrée AH n°27 – chemin de Robagny.

Monsieur Michel VIANNAY, 2^{ème} Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que des opérations de classement et déclassement du domaine public à hauteur de la parcelle cadastrée AH n°27, appartenant à un propriétaire privé, et du chemin du Robagny, intégré au domaine public communal, doivent être réalisées, nécessitant de ce fait la détermination et la matérialisation des limites divisaires. Il est précisé qu'il s'agit de régulariser juridiquement une situation existante.

Un devis transmis par la SCP Christophe PIGEON / Christian TOINON, géomètres-experts à Feurs, pour un montant de 738.00 € HT soit 885.60 € TTC est présenté au Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le devis transmis par la SCP Christophe PIGEON / Christian TOINON, géomètres-experts à Feurs, pour un montant de 738.00 € HT soit 885.60 € TTC,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2023 – Budget Principal,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes notariés relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Michel GOUGET



Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20230126-DE2023-04-DE
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023

La secrétaire de séance,

Irène CHAMBE



Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le : **03 FEV. 2023**

De sa publication sur le site internet de la commune le : **03 FEV. 2023**



Mairie de Montrottier -- Tel 04 74 70 13 07 - Fax 04 74 70 20 39
Email : mairie@montrottier.fr

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20230126-DE2023-04-DE
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023